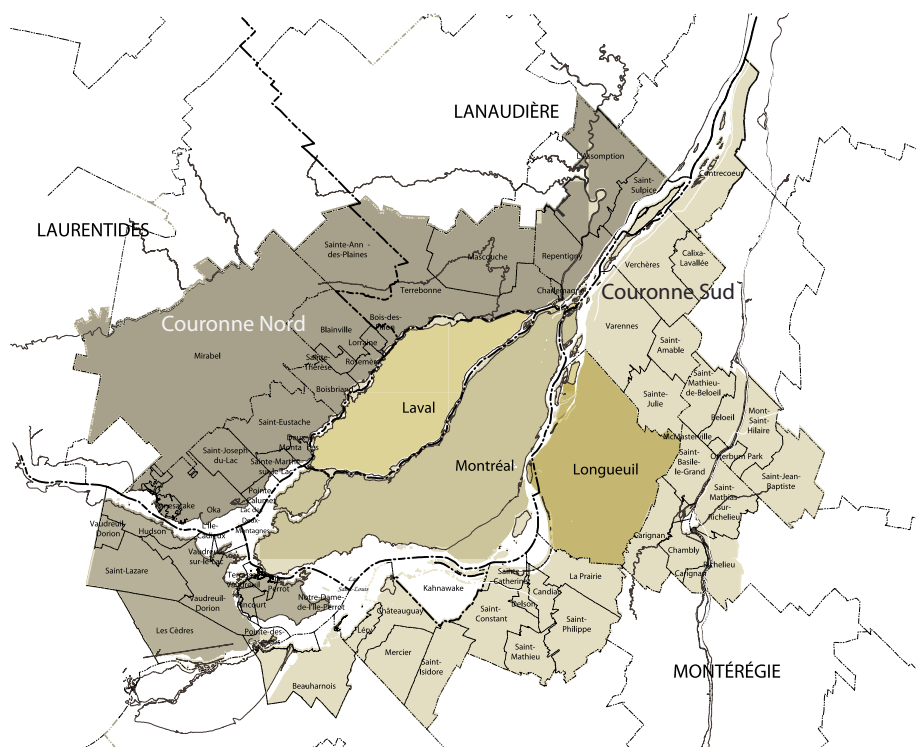


## Chapitre 2 Données applicables au PMGMR

### 2.1 Description du territoire d'application

Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles s'applique au territoire de la CMM ainsi qu'à celui de la municipalité de Saint-Placide, laquelle a mandaté la CMM pour réaliser le plan de gestion des matières résiduelles sur son territoire. Le territoire couvert par le PMGMR étant presque identique à celui de la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMRM) établie par Statistique Canada, les données publiées pour la RMRM constituent la seule source de renseignements disponibles jusqu'en 2001 et sont privilégiées pour décrire le territoire de la CMM. Le territoire couvert est visible sur la carte suivante.

**Carte 2.1** Territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal au 31 décembre 2005



Située dans la vallée du Saint-Laurent, au confluent des grandes voies d'eau du Québec que sont le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Outaouais, la CMM s'étend des municipalités de Vaudreuil-Dorion à l'ouest jusqu'à Contrecoeur à l'est et de Chambly au sud jusqu'à Mirabel au nord. La CMM est sillonnée par le fleuve Saint-Laurent et par plusieurs rivières : Richelieu, Châteauguay, Saint-Jacques, L'Assomption, du Nord, des Outaouais, des Prairies, des Mille-Îles. Le réseau hydrographique est complété par les lacs Saint-François, Saint-Louis et Deux-Montagnes, par le bassin de Chambly et par plusieurs autres canaux, rivières et ruisseaux de moindre importance.

La CMM couvre 3 818 km<sup>2</sup> de terre ferme auxquels s'ajoute la superficie de nombreux plans d'eau. Elle dispose d'environ 133 km<sup>2</sup> d'espaces verts publics (parcs municipaux, supramunicipaux, régionaux et provinciaux), soit environ 3,6 % de l'espace total. À ceci s'ajoute la superficie de différents boisés protégés par le Règlement de contrôle intérimaire adopté en 2003 par la CMM, mais non en vigueur.

Le couvert forestier occupe une superficie de 606 km<sup>2</sup> dans l'ensemble de la RMRM, dont 308,6 km<sup>2</sup> (51 %) dans la Couronne Nord, 272 km<sup>2</sup> (45 %) dans la Couronne Sud et 3,9 km<sup>2</sup> de forêt à Montréal.

### **Activités économiques**

La RMRM comptait 245 464 entreprises en 2001 : 1 % dans le secteur primaire, 21 % dans le secteur secondaire et 78 % dans le secteur tertiaire. La répartition en termes d'emploi était quasiment la même, soit 0,4 % dans le secteur primaire, 22,8 % dans le secteur secondaire et 76,8 % dans le secteur tertiaire.

Le secteur primaire de l'économie montréalaise est dominé par la production agricole. Les terres agricoles, principalement situées dans les couronnes nord et sud, couvraient 57,6 % de la superficie de la CMM en 2000. L'emploi, dans le secteur agricole, a diminué de 50 % depuis 1991; il comptait 7 000 personnes et contribuait pour 0,3 % du PIB métropolitain en 2001. Le secteur primaire comprend également quelques carrières et sablières.

Le secteur secondaire contribuait à 30 % du PIB en 2001. Il employait 388 000 personnes, soit 22,8 % de l'emploi métropolitain, une baisse de 6,5 % comparativement à 1991. Ce portrait est toutefois contrasté si on décompose l'évolution de l'emploi selon les trois principaux secteurs qui le composent, soit les services publics, la construction et le secteur de fabrication. En effet, alors que l'emploi dans la construction et dans les services publics diminue de 17 % et 11 % respectivement de 1991 à 2001, il croît dans le secteur de la fabrication de 12 %. Le secteur de la fabrication est le principal pourvoyeur d'emploi (81 % de l'emploi du secteur secondaire) et contribue à 22 % du PIB métropolitain.

L'emploi, dans le secteur tertiaire, a augmenté de 6,6 % depuis 1991. Le secteur employait 1,3 million de personnes en 2001, soit 77 % de l'emploi total de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Ces emplois étaient répartis dans 191 261 établissements qui contribuaient à 70 % du PIB métropolitain en 2001.

Le commerce (de gros et de détail) était le plus gros pourvoyeur d'emploi avec 22 % des travailleurs du secteur tertiaire en 2001. En seconde position se trouvait le secteur de la santé et des services sociaux (13,7 % de l'emploi tertiaire total) et en troisième position les services professionnels, scientifiques et techniques (10,2 % de l'emploi tertiaire total). Ces trois secteurs comptaient 45,9 % de l'emploi métropolitain et contribuaient pour 22 % au PIB régional. À lui seul, le secteur des services financiers, des assurances et des services immobiliers, qui comptait pour 6 % de l'emploi de la RMR de Montréal, contribuait pour 19 % au PIB de la RMR en 2001.

Trois secteurs ont doublé leurs effectifs en matière d'emploi de 1991 à 2001, et ce, en raison de la croissance des nouvelles technologies de l'information. Il s'agit des services professionnels scientifiques et techniques, des services de gestion et de soutien à la gestion et des services d'information, de culture et de loisirs.

Dans la RMR de Montréal en 2001, un total de 1 857 700 personnes participent au marché du travail<sup>2</sup>. Parmi celles-ci, on en compte un peu plus de 1,7 million en emploi et 152 000 en chômage. Le taux d'activité se situe à 65,7 %, le taux d'emploi à 60,4 % et le taux de chômage à 8,2 %.



2 Pour les principaux indicateurs du marché du travail dans la RMRM en 2001, et leur évolution de 1989 à 2001, consulter [www.table-metropolitaine.org](http://www.table-metropolitaine.org)

## 2.2 Municipalités visées par le PMGMR et les ententes intermunicipales

### **Municipalités visées par le PMGMR**

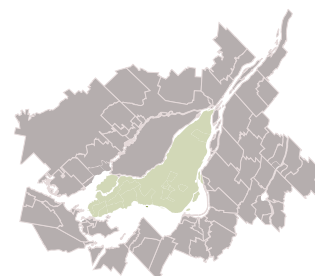
Le territoire d'application du PMGMR correspond au territoire physique de la CMM, lequel comprend 82 municipalités (depuis le 1er janvier 2006), auquel s'ajoute la municipalité de Saint-Placide (MRC de Deux-Montagnes) jointe à l'unité de référence appelée la Couronne Nord-Ouest. Les agglomérations de Montréal et de Longueuil comprennent depuis le 1er janvier 2006 respectivement quinze et quatre municipalités reconstituées liées à leur ville-centre; les nouvelles villes de Montréal et de Longueuil se subdivisent respectivement en dix-neuf et trois arrondissements. Malgré les changements apportés en 2006 aux territoires de ces municipalités, toutes les données du présent document sont compilées en fonction du découpage territorial en vigueur le 31 décembre 2005.

Toutes les municipalités visées par le PMGMR sont énumérées dans le tableau suivant. Ce tableau indique également les populations et le nombre de ménages pour l'année 2001 ainsi que les projections pour l'année 2021 établies par le ministère des Transports du Québec (MTQ) (modèle ES-3) en 2002. Les données pour 2008 sont estimées à partir des chiffres produits par le modèle ES-3 du MTQ



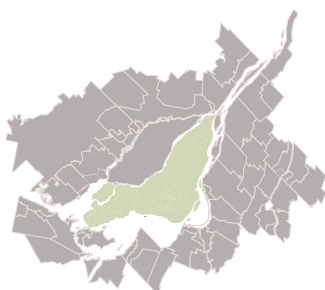
Tableau 2.1 Organisation territoriale et données sociodémographiques

CMM / PMGMR / Projections démographiques		Populations			Ménages		
Villes et arrondissements	MRC	2001	2008	2021	2001	2008	2021
Montréal Ouest							
Ahuntsic / Cartierville		125 124	128 337	132 604	56 078	57 619	60 335
Beaconsfield / Baie-d'Urfé		23 115	23 965	24 028	7 971	8 463	8 854
Côte-Saint-Luc / Hampstead / Montréal-Ouest		42 381	43 102	44 180	17 498	17 650	18 415
Dollard-des-Ormeaux / Roxboro		54 130	54 504	54 952	17 875	18 731	19 814
Dorval / L'Île-Dorval		17 701	17 839	17 843	7 624	7 782	7 987
L'Île-Bizard / Sainte-Geneviève / Sainte-Anne-de-Bellevue		22 195	23 220	24 868	8 076	8 651	9 456
Kirkland		20 426	19 805	18 577	6 421	6 590	6 590
Lachine		35 610	36 154	37 506	15 493	15 839	16 814
Pierrefonds / Senneville		55 627	57 187	59 557	20 384	21 536	23 356
Pointe-Claire		29 277	30 044	29 020	11 491	12 054	12 211
Saint-Laurent		77 372	80 752	85 358	30 728	32 366	35 206
Sous-total : Montréal Ouest		502 958	514 908	528 493	199 639	207 281	219 038



**Tableau 2.1 Organisation territoriale et données sociodémographiques (suite)**

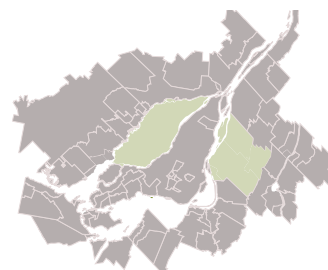
CMM / PMGMR / Projections démographiques		Populations			Ménages		
Villes et arrondissements	MRC	2001	2008	2021	2001	2008	2021
<b>Montréal Centre</b>							
Notre-Dame-de-Grâces / Côte-des-Neiges		167 460	173 124	178 459	76 152	78 957	82 678
LaSalle		78 565	80 553	80 516	33 530	34 950	36 092
Mont-Royal		18 680	19 069	19 081	7 026	7 189	7 365
Outremont		22 927	23 346	23 981	9 392	9 621	10 089
Plateau Mont-Royal		87 072	89 359	93 070	47 098	48 472	50 689
Sud-Ouest		66 464	67 721	73 215	30 336	31 050	34 040
Verdun		60 547	61 645	63 709	29 486	30 359	32 086
Ville-Marie		68 059	70 214	76 028	41 576	42 805	46 050
Westmount		19 724	19 193	19 676	8 827	8 803	9 388
<b>Sous-total : Montréal Centre</b>		<b>589 498</b>	<b>604 223</b>	<b>627 735</b>	<b>283 423</b>	<b>292 206</b>	<b>308 477</b>
<b>Montréal Est</b>							
Anjou		38 005	38 580	38 971	17 051	17 793	18 617
Hochelaga-Maisonneuve / Mercier		145 972	150 262	157 822	68 426	70 721	75 315
Montréal-Nord		83 576	85 596	86 136	35 855	37 038	38 172
Pointe-aux-Trembles / Rivière-des-Prairies / Montréal-Est		105 993	109 600	114 978	38 900	41 297	44 696
Rosemont / Petite-Patrie		90 529	93 019	98 334	46 202	47 400	50 626
Saint-Léonard		69 592	68 552	68 048	27 984	27 984	28 460
Villeray / Parc-Extension / Saint-Michel		186 227	191 037	194 248	81 958	84 389	87 288
<b>Sous-total : Montréal Est</b>		<b>719 894</b>	<b>736 646</b>	<b>758 537</b>	<b>316 376</b>	<b>326 621</b>	<b>343 174</b>
<b>Total : Montréal</b>		<b>1 812 350</b>	<b>1 855 777</b>	<b>1 914 765</b>	<b>799 438</b>	<b>826 109</b>	<b>870 689</b>



**Tableau 2.1 Organisation territoriale et données sociodémographiques (suite)**

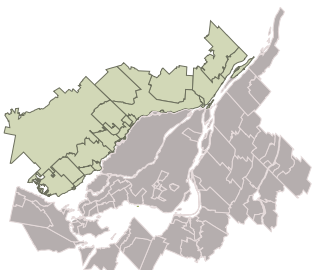
CMM / PMGMR / Projections démographiques		Populations			Ménages		
Villes et arrondissements	MRC	2001	2008	2021	2001	2008	2021
Longueuil							
Boucherville	Longueuil	36 245	37 356	38 452	13 319	14 280	15 380
Brossard	Longueuil	65 013	63 776	61 844	23 077	23 783	24 136
Greenfield Park	Longueuil	16 973	16 676	16 484	6 687	6 748	6 951
Vieux-Longueuil	Longueuil	127 984	128 068	127 497	55 989	57 539	59 296
Saint-Bruno-de-Montarville	Longueuil	23 837	24 021	25 251	8 861	9 509	10 611
Saint-Hubert	Longueuil	75 896	74 333	71 834	27 428	28 221	28 842
Saint-Lambert / Lemoyne	Longueuil	25 894	25 837	24 805	12 450	12 711	12 745
<b>Total : Longueuil</b>		<b>371 842</b>	<b>370 067</b>	<b>366 167</b>	<b>147 811</b>	<b>152 791</b>	<b>157 961</b>

CMM / PMGMR / Projections démographiques		Populations			Ménages		
Villes et arrondissements	MRC	2001	2008	2021	2001	2008	2021
Laval							
Laval	Laval	342 932	355 268	373 741	132 010	141 303	155 350
<b>Total : Laval</b>		<b>342 932</b>	<b>355 268</b>	<b>373 741</b>	<b>132 010</b>	<b>141 303</b>	<b>155 350</b>



**Tableau 2.1 Organisation territoriale et données sociodémographiques (suite)**

CMM / PMGMR / Projections démographiques		Populations			Ménages		
Villes et arrondissements	MRC	2001	2008	2021	2001	2008	2021
Couronne Nord							
Couronne Nord-Ouest							
Deux-Montagnes	Deux-Montagnes	17 222	17 642	16 352	6 296	6 672	6 672
Oka	Deux-Montagnes	3 191	3 372	3 612	1 228	1 327	1 471
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Deux-Montagnes	8 739	9 381	10 703	3 142	3 460	4 118
Saint-Eustache	Deux-Montagnes	40 222	40 678	42 742	15 113	16 125	17 980
Saint-Joseph-du-Lac	Deux-Montagnes	4 880	4 742	4 452	1 609	1 632	1 662
Mirabel	Mirabel	27 390	32 725	42 394	9 699	11 865	16 034
Blainville	Thérèse-De Blainville	36 017	43 244	43 341	12 577	15 701	17 062
Boisbriand	Thérèse-De Blainville	26 721	28 138	28 345	9 356	10 230	10 822
Bois-des-Filion	Thérèse-De Blainville	7 709	8 412	10 422	2 818	3 173	4 076
Lorraine	Thérèse-De Blainville	9 473	9 042	8 571	3 052	3 075	3 075
Rosemère	Thérèse-De Blainville	13 386	14 498	13 499	4 617	5 228	5 272
Sainte-Anne-des-Plaines	Thérèse-De Blainville	12 906	12 699	14 289	4 080	4 181	4 991
Sainte-Thérèse	Thérèse-De Blainville	24 260	25 007	26 299	10 374	10 981	11 964
Sous-total : Couronne Nord-Ouest		237 718	255 466	271 476	86 032	95 900	107 826
Couronne Nord-Est							
Charlemagne	L'Assomption	5 660	5 613	5 450	2 301	2 419	2 520
L'Assomption	L'Assomption	11 225	11 043	10 839	4 157	4 280	4 413
Repentigny	L'Assomption	71 601	71 594	70 563	26 189	27 675	28 991
Saint-Sulpice	L'Assomption	3 342	3 338	3 378	1 200	1 267	1 384
Mascouche	Les Moulins	29 548	30 877	32 152	10 022	11 039	12 259
Terrebonne	Les Moulins	80 510	85 620	91 305	28 200	31 327	35 387
Sous-total : Couronne Nord-Est		201 886	208 086	213 687	72 069	78 007	84 954
Total : Couronne Nord		439 604	463 552	485 163	158 101	173 906	192 780





**Tableau 2.1 Organisation territoriale et données sociodémographiques (suite)**

CMM / PMGMR / Projections démographiques		Populations			Ménages		
Villes et arrondissements	MRC	2001	2008	2021	2001	2008	2021
Couronne Sud							
Couronne Sud-Ouest							
Beauharnois	Beauharnois-Salaberry	11 463	11 381	11 180	4 619	4 720	4 898
Hudson	Vaudreuil-Soulanges	4 793	4 894	5 154	1 983	2 074	2 343
L'Île-Cadieux	Vaudreuil-Soulanges	128	143	153	50	57	65
L'Île-Perrot	Vaudreuil-Soulanges	9 372	9 599	9 820	3 825	4 081	4 330
Les Cèdres	Vaudreuil-Soulanges	5 126	4 686	4 186	1 861	1 814	1 798
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Vaudreuil-Soulanges	8 615	9 485	10 655	2 730	3 131	3 737
Pincourt	Vaudreuil-Soulanges	10 032	11 045	12 407	3 801	4 360	5 203
Pointe-des-Cascades	Vaudreuil-Soulanges	913	910	891	373	373	373
Saint-Lazare	Vaudreuil-Soulanges	12 892	14 508	17 140	4 342	5 099	6 348
Terrasse-Vaudreuil	Vaudreuil-Soulanges	2 047	2 054	1 945	787	814	814
Vaudreuil-Dorion	Vaudreuil-Soulanges	19 913	21 833	24 044	7 752	8 747	10 037
Vaudreuil-sur-le-Lac	Vaudreuil-Soulanges	894	674	508	332	332	332
Sous-total : Couronne Sud-Ouest		86 188	91 212	98 083	32 455	35 602	40 278
Couronne Sud-Centre							
Candiac	Roussillon	12 672	13 724	15 714	4 596	5 173	6 168
Châteauguay	Roussillon	40 996	40 049	38 360	15 030	15 164	15 320
Delson	Roussillon	7 022	7 314	7 086	2 502	2 709	2 794
La Prairie	Roussillon	18 889	20 761	23 643	7 121	8 053	9 538
Léry	Roussillon	2 377	2 304	2 194	912	927	937
Mercier	Roussillon	9 439	9 834	10 258	3 294	3 588	3 982
Saint-Constant	Roussillon	22 462	22 795	23 893	7 557	7 975	8 756
Sainte-Catherine	Roussillon	15 948	17 427	15 911	5 774	6 622	6 681
Saint-Isidore	Roussillon	2 481	2 575	2 695	869	935	1 027
Saint-Mathieu	Roussillon	1 959	2 022	2 398	720	769	947
Saint-Philippe	Roussillon	3 890	4 129	4 380	1 401	1 551	1 732
Sous-total : Couronne Sud-Centre		138 135	142 934	146 532	49 776	53 467	57 882

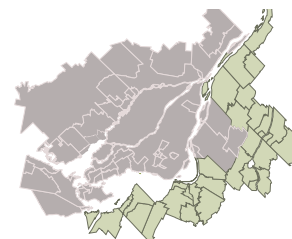
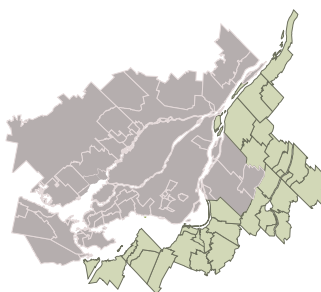


Tableau 2.1 Organisation territoriale et données sociodémographiques (suite)

CMM / PMGMR / Projections démographiques		Populations			Ménages		
Villes et arrondissements	MRC	2001	2008	2021	2001	2008	2021
Couronne Sud-Est							
Beloeil	La Vallée-du-Richelieu	19 049	18 748	18 312	7 114	7 279	7 468
Carignan	La Vallée-du-Richelieu	5 913	6 197	6 550	2 102	2 304	2 563
Chambly	La Vallée-du-Richelieu	20 337	20 701	21 034	7 338	7 691	8 246
McMasterville	La Vallée-du-Richelieu	3 982	3 904	3 600	1 466	1 521	1 521
Mont-Saint-Hilaire	La Vallée-du-Richelieu	14 265	15 569	17 445	5 525	6 355	7 638
Otterburn Park	La Vallée-du-Richelieu	7 863	8 438	9 129	2 867	3 215	3 685
Saint-Basile-le-Grand	La Vallée-du-Richelieu	12 380	13 043	13 867	4 303	4 742	5 366
Saint-Jean-Baptiste	La Vallée-du-Richelieu	2 705	2 516	2 371	1 044	1 044	1 044
Saint-Mathieu-de-Beloeil	La Vallée-du-Richelieu	2 235	2 356	2 317	745	860	979
Calixa-Lavallée	Lajemmerais	494	501	503	180	182	194
Contrecoeur	Lajemmerais	5 221	5 017	4 805	2 175	2 195	2 195
Saint-Amable	Lajemmerais	7 276	7 303	7 547	2 508	2 659	2 922
Sainte-Julie	Lajemmerais	26 573	28 736	27 761	9 319	10 491	10 758
Varennes	Lajemmerais	19 649	20 267	20 182	6 840	7 378	7 816
Verchères	Lajemmerais	5 382	6 022	7 449	2 030	2 391	3 104
Richelieu	Rouville	3 226	3 264	3 341	1 232	1 294	1 380
Saint-Mathias-sur-Richelieu	Rouville	4 147	4 157	4 094	1 510	1 589	1 674
Sous-total : Couronne Sud-Est		160 697	166 739	170 307	58 298	63 189	68 553
Total : Couronne Sud		385 020	400 885	414 922	140 529	152 258	166 713



**Tableau 2.1 Organisation territoriale et données sociodémographiques (suite)**

CMM / PMGMR / Projections démographiques		Populations			Ménages		
Villes et arrondissements	MRC	2001	2008	2021	2001	2008	2021
Total CMM (63 villes au 31 décembre 2005)	14 MRC	3 351 748	3 445 548	3 554 758	1 377 889	1 446 367	1 543 493
Autres municipalités à prendre en compte pour l'élaboration du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles Couronne Nord-Ouest							
Saint-Placide	Deux-Montagnes	1 536	1 593	1 668	680	746	833
Sous-total : Couronne Nord-Ouest		1 536	1 593	1 668	680	746	833
Total : Plan de gestion (64 villes au 31 décembre 2005)		3 353 284	3 447 141	3 556 426	1 378 569	1 447 113	1 544 326

Par ailleurs, le nombre de ménages, qui correspond approximativement au nombre d'unités d'occupation, se subdivise en nombre d'unités unifamiliales, d'unités de deux à huit logis et d'unités de plus de huit logis, tel qu'il apparaît dans le tableau suivant.

**Tableau 2.2 Répartition des unités d'occupation résidentielles selon la structure de l'habitat**

	2001				2008			
	Unifam.	2 à 8 log.	> 8 log.	Total	Unifam.	2 à 8 log.	> 8 log.	Total
Montréal	156 171	430 644	270 563	857 376	158 432	407 683	259 992	826 108
Laval	79 393	31 719	24 235	135 347	82 887	33 115	25 302	141 303
Couronne Nord	125 372	30 797	11 354	167 523	131 145	31 838	11 669	174 652
Longueuil	75 082	46 375	24 550	146 007	78 095	48 681	26 015	152 791
Couronne Sud	116 553	19 498	4 428	140 479	126 296	21 339	4 623	152 258
Total	552 571	559 033	335 130	1 446 732	576 855	542 656	327 601	1 447 112



## Ententes intermunicipales

On retrouve, sur le territoire de la CMM, plusieurs types d'ententes intermunicipales dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Les ententes se divisent en trois types :

- regroupement de municipalités;
- délégation de compétence;
- contrats avec un organisme de service.

Le premier type d'entente consiste en un regroupement de municipalités qui mandatent, parmi elles, une municipalité pour négocier un contrat. À titre d'exemple, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a négocié (avant 2001), pour le compte d'une dizaine de municipalités, un contrat de collecte, de transport et d'élimination des déchets et de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD).

Le deuxième type d'entente consiste en une délégation de compétence d'une municipalité à une MRC. À titre d'exemple, les MRC de Lajemmerais, de L'Assomption et de Roussillon ont la responsabilité de planifier les activités relatives à la gestion des matières résiduelles (promotion des programmes de gestion des matières résiduelles, contrat de collecte, de transport et de traitement des ordures ménagères, des matières recyclables ou des RDD).

Le troisième type d'entente consiste en un regroupement de municipalités qui se substituent à un entrepreneur. Les cas de Récupération inc. et celui du Centre de TRI-CFER de Lachute illustrent bien ce type d'entente. Ainsi, les municipalités adhèrent à une corporation sans but lucratif de service au moyen d'une convention.

À noter que les ententes retrouvées sur le territoire de la CMM portent principalement sur les ordures ménagères, les matières recyclables et les RDD.

**Tableau 2.3 Description des ententes intermunicipales conclues dans le domaine de la gestion des matières résiduelles**

Entente	Responsable ou organisme délégué	Municipalités membres	Début	Note
Couronne Nord				
Délégation de compétence des parties à la MRC de L'Assomption en gestion des matières résiduelles	MRC de L'Assomption	Charlemagne, L'Épiphanie (ville), L'Épiphanie (paroisse), L'Assomption, Repentigny/Le Gardeur, Saint-Sulpice	31 décembre 2001	Renouvelable par période successive de cinq ans
Traitement des matières recyclables (adhésion à la Corporation régionale du centre de TRI-CFER de Lachute)	Corporation régionale du centre de TRI -CFER de Lachute	Deux-Montagnes, Oka, Pointe-Calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide, Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Mascouche, Terrebonne.		La Régie Intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes possède un statut de municipalité et est régie par le Code municipal du Québec. Elle peut, entre autre, conclure des ententes d'une durée supérieure à 5 ans
Entente créant la Régie intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes	Régie intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes (RIADM)	Saint-Placide (Lachute, Brownsburg-Chatham) <sup>1</sup>	1990	
Entente pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets au site de la RIADM de Lachute	Régie intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes (RIADM)	Boisbriand, Saint-Eustache, Saint-Placide,	Variable par municipalité	
Gestion des déchets domestiques dangereux	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac	Entente pour la journée du 13 octobre 2001	Entente verbale non renouvelée en 2002
Entente pour l'utilisation de la déchetterie de Rosemère	Ville de Rosemère	Lorraine	Annuel	

<sup>1</sup> Municipalités et villes situées hors du territoire de la CMM.

**Tableau 2.3 Description des ententes intermunicipales conclues dans le domaine de la gestion des matières résiduelles (suite)**

Entente	Responsable ou organisme délégué	Municipalités membres	Début	Note
Couronne Sud				
Traitement des matières recyclables (adhésion à Récupération)	Récupération inc.	Beloeil, Chambly, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Mathieu de Beloeil, (Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu) <sup>1</sup> .	Depuis 1989	Adhésion par résolution à titre de membre. Les opérations de collecte ont été transférées à la firme Services Matrec depuis le 1er mai 2003.
Collecte, transport et élimination des déchets solides.	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (pour 2001)	Chambly, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Mathieu de Beloeil, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Jean-Baptiste, (Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu) <sup>1</sup> .	1999	Demande commune de soumission
Gestion des déchets domestiques dangereux, demande commune de soumission	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (pour 2001)	Beloeil, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Mathieu de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, (Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu) <sup>1</sup> .	2001	Étant donné que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a été fusionnée avec Longueuil, la Ville de Beloeil a pris le relais en 2002
Délégation de compétence des parties à la MRC de Lajemmerais en gestion des matières résiduelles	MRC de Lajemmerais	Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes, Verchères	Depuis 1987	La MRC est responsable de l'ensemble des programmes de gestion des matières résiduelles
Délégation de compétence des parties, par règlement, à la MRC en gestion des ordures ménagères et de la collecte sélective des matières recyclables uniquement	MRC de Roussillon	Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Mercier, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint-Philippe. La Ville de Léry, qui était desservie par la Ville de Beauharnois, a intégré cette entente le 1er janvier 2003.	Depuis le 9 décembre 1994	L'entente vise la gestion des ordures ménagères et des matières recyclables uniquement. La MRC de Roussillon s'occupe aussi de promouvoir des programmes de réduction à la source (herbicyclage, compostage domestique, etc.). Chaque municipalité est libre d'offrir d'autres programmes si elle le désire. Ces programmes sont à leurs propres frais.

<sup>1</sup> Municipalités et villes situées hors du territoire de la CMM.

**Tableau 2.3 Description des ententes intermunicipales conclues dans le domaine de la gestion des matières résiduelles (suite)**

Entente	Responsable ou organisme délégué	Municipalités membres	Début	Note
Délégation de compétence des parties, par règlement, à la MRC pour la collecte des ordures ménagères	MRC de Vaudreuil-Soulanges	L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Les Cèdres, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion, (Rivière-Beaudette, Saint-Zotique, Les Coteaux, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Sainte-Marthe, Très-Saint-Rédempteur, Pointe-Fortune, Coteau-du-Lac) <sup>1</sup> .	Formation de la MRC en 1982	Les municipalités d'Hudson, de Terrasse-Vaudreuil et de Vaudreuil-sur-le-Lac ne font pas partie du contrat régional de collecte des ordures ménagères.
Délégation de compétence des parties, par règlement, à la MRC pour la collecte sélective des matières recyclables et la collecte des RDD	MRC de Vaudreuil-Soulanges	Hudson, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Les Cèdres, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Saint-Lazare, Terrasse-Vaudreuil, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, (Rivière-Beaudette, Saint-Zotique, Les Coteaux, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Sainte-Marthe, Très-Saint-Rédempteur, Pointe-Fortune, Coteau-du-Lac) <sup>1</sup> .	Formation de la MRC en 1982	Les RDD sont récupérés à partir de quelques points de collectes qui desservent l'ensemble de la MRC.
Délégation de compétence des parties, par règlement, à la MRC pour la collecte sélective des matières recyclables	MRC de Rouville	Richelieu, Saint-Mathias-sur-Richelieu	Formation de la MRC en 1982	

<sup>1</sup> Municipalités et villes situées hors du territoire de la CMM.

Par ailleurs, dans le cas des villes de Montréal et de Longueuil, la gestion des matières résiduelles est un service de proximité dont l'exécution relève des arrondissements.

En raison de la diversité des *modus operandi* qui existent en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMM, le PMGMR a retenu l'appellation « autorité locale » pour désigner l'organisme responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de chacune des municipalités. Les termes « autorités locales » renvoient donc aux MRC, aux municipalités, aux regroupements de municipalités ou aux arrondissements selon les cas applicables.

## 2.3 Recensement des organismes et des entreprises

Le recensement des organismes et des entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles a été effectué en 2002 par la firme Chamard et Associés, sous mandat de la CMM. Les données ainsi collectées et compilées font partie du rapport du mandataire, lequel constitue un document de référence du présent PMGMR.

Les entreprises et les organismes ont été regroupés en trois grandes catégories. Nous retrouvons d'abord les organismes publics ou parapublics et plus spécifiquement :

- les organismes gouvernementaux et parapublics, incluant les conseils régionaux de l'environnement;
- les organismes communautaires;
- les entreprises d'économie sociale;
- les commissions scolaires;
- les établissements scolaires;
- les autres ressources, s'il y a lieu.

puis les entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, soit :

- les entreprises de collecte et de transport des matières résiduelles;
- les entreprises de mise en valeur des matières résiduelles;
- les entreprises d'élimination des matières résiduelles;
- les entreprises qui œuvrent dans le traitement spécifique des matières résiduelles.

et enfin les entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des boues municipales, c'est-à-dire :

- les entreprises de collecte et de transport des boues;
- les entreprises de gestion des boues.

Le tableau suivant résume le nombre d'organismes et d'entreprises œuvrant dans chaque région de la CMM, catégorisés par type d'organisme et par type de matière traitée. Le lecteur intéressé par la méthodologie et les résultats détaillés est prié de se référer au rapport du consultant cité en référence.



**Tableau 2.4 Recensement des entreprises et des organismes dans les différentes régions de la CMM**

Nombre de ressources dans les diverses régions de la CMM en 2001	Montréal	Laval	Couronne Nord	Longueuil	Couronne Sud	Total
Organismes publics et parapublics	511	85	136	90	159	981
Entreprises / gestion des matières résiduelles	740	67	89	72	102	1 070
Entreprises / gestion des boues	10	4	26	2	14	56
<b>Total</b>	<b>1261</b>	<b>156</b>	<b>251</b>	<b>164</b>	<b>275</b>	<b>2 107</b>
Fibres	26	1	0	0	6	33
Verre	2	1	0	1	1	5
Métaux	28	13	6	7	19	73
Plastiques	4	1	2	2	1	10
Fibres et PVM	8	1	2	0	2	13
Compostage	5	1	2	0	3	11
Bois	3	1	0	3	1	8
CRD et matériaux secs	15	2	7	6	17	47
Meubles et accessoires de maison	227	14	16	20	14	291
Textiles et accessoires vestimentaires	337	11	27	12	17	404
Disques et livres	97	2	5	4	2	110
Matériel informatique	38	2	0	3	2	45
Pneus	16	4	4	4	5	33
Services environnementaux	44	19	23	10	20	116
Récupération de piles	183	34	36	45	29	327
Récupération d'huiles, de peintures et autres RDD	15	4	11	5	16	51
Autres ressources	207	37	84	31	95	454
<b>Total</b>	<b>1 255</b>	<b>148</b>	<b>225</b>	<b>153</b>	<b>250</b>	<b>2 031</b>

La plupart des entreprises et des organismes œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles répertoriés possèdent une adresse sur le territoire de la CMM. Cependant, certains peuvent également œuvrer sur le territoire de la CMM sans y avoir un établissement.

La majorité des entreprises ou des organismes de mise en valeur des matières résiduelles sont des petites boutiques qui se consacrent au réemploi ainsi qu'à la vente de vêtements usagés et de divers objets ménagers usagés. On retrouve aussi un nombre important d'organismes qui se consacrent à la récupération des piles usagées.

## 2.4 Inventaire des matières résiduelles produites en 2001

L'inventaire des matières résiduelles produites a été réalisé en partie par la firme Chamard et Associés en 2002, et en partie par la firme Dessau-Soprin inc. en 2002 et en 2003, sous mandat de la CMM. Les données ainsi collectées et compilées font partie des rapports des firmes, lesquels constituent des documents de référence du présent PMGMR. Par ailleurs, des données complémentaires à celles qui suivent apparaissent à l'annexe 1.

### Inventaire des matières résiduelles produites dans le secteur résidentiel

Le système de gestion actuellement en vigueur dans la CMM ne permet pas de déterminer avec précision les quantités de matières produites par chaque municipalité. En effet, quelques municipalités ou regroupements municipaux possèdent des données plus ou moins précises résultant de pesées englobant souvent plusieurs municipalités, alors que d'autres procèdent par estimation pour connaître les quantités de matières résiduelles produites sur leur territoire.

Même au niveau des infrastructures de gestion des matières résiduelles récupérées ou éliminées, les données sont rarement compilées par municipalité. Les données qui suivent ont été collectées auprès de municipalités ayant 98 % de la population totale de la CMM.

L'inventaire des matières résiduelles produites dans le secteur résidentiel pour l'année 2001 est présenté dans le tableau suivant. Ces dernières sont présentées globalement et pour chacune des neuf catégories de matières identifiées dans la *Politique québécoise 1998-2008* (papier, carton, verre, métaux, plastiques, textiles, matières putrescibles, fibres sanitaires, autres résidus). À ces neuf catégories s'ajoutent celles des résidus domestiques dangereux (RDD) et des matières consignées (contenants d'aluminium, de verre, de plastique et pneus), ce qui fournit un inventaire complet de matières résiduelles produites par le secteur résidentiel.

**Tableau 2.5** Matières résiduelles produites sur le territoire de la CMM - secteur résidentiel

Tonnages par région en 2001 (1000 t / an)	Contenants, emballages et imprimés					Matières putrescibles	Autres					Total résidentiel sans ICI
	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastiques		Textiles	Fibres sanitaires	Autres résidus	RDD	Matières consignées	
Montréal	147	40	31	20	50	299	14	37	42	4	27	726
Laval	43	10	13	5	11	43	4	10	7	1	5	151
Couronne Nord	51	12	14	6	15	81	4	10	10	1	7	211
Longueuil	46	11	13	5	12	54	4	10	8	1	6	170
Couronne Sud	43	10	12	5	13	70	3	9	9	1	6	181
<b>Total</b>	<b>331</b>	<b>84</b>	<b>83</b>	<b>41</b>	<b>101</b>	<b>547</b>	<b>28</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>8</b>	<b>51</b>	<b>1 439</b>

Sommairement, les résultats révèlent qu'il s'est produit, en 2001, environ 1,4 million de tonnes de matières résiduelles d'origine résidentielle sur le territoire de la CMM, dont 38 % sont des matières putrescibles et 44 % sont des contenants, des emballages et des imprimés.

## Inventaire des matières résiduelles produites dans le secteur institutionnel

Il est difficile de déterminer avec précision les quantités de matières résiduelles produites par les institutions et les commerces. En effet, lorsque les institutions et les commerces sont desservis par la collecte des ordures ménagères offerte par les municipalités, les données, si elles sont comptabilisées, ne permettent pas de distinguer l'apport des secteurs institutionnel et commercial de celui du secteur résidentiel ni la composition des matières résiduelles produites. D'autre part, plusieurs municipalités n'offrent pas le service de collecte des ordures aux institutions et aux commerces situés sur leur territoire. Ainsi, chaque établissement a la responsabilité de gérer les matières résiduelles qu'il produit. Dans ce cas, les données sur les quantités de matières résiduelles produites sont très rarement comptabilisées.

Cette problématique a ainsi occasionné des imprécisions dans l'inventaire des matières résiduelles produites par les institutions et les commerces établis sur le territoire de la CMM. Néanmoins, un ordre de grandeur représentatif a été établi en dénombrant le nombre d'établissements du réseau de la santé, de l'éducation et du secteur des édifices publics et en estimant les quantités produites à partir de résultats empiriques issus de différentes études de caractérisation des matières résiduelles. Les quantités de matières résiduelles produites apparaissent dans le tableau suivant.

**Tableau 2.6**    **Matières résiduelles produites sur le territoire de la CMM - secteur institutionnel**

Tonnages par région (1000 t / an)	Matières résiduelles produites en 2001 par le secteur institutionnel			
	Santé	Éducation	Édifices publics	Total
Montréal	32	28	89	150
Laval	3	4	3	11
Couronne Nord	2	5	0	7
Longueuil	4	4	3	11
Couronne Sud	2	4	0	6
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>95</b>	<b>184</b>

## Inventaire des matières résiduelles dans le secteur commercial

L'inventaire des matières résiduelles produites en 2001 par les activités commerciales couvre les principaux types d'établissements suivants : les centres commerciaux locaux et régionaux, les centres d'hébergement et les restaurants. L'inventaire présenté dans le tableau suivant permet de saisir les résultats pour chaque secteur de la CMM.

**Tableau 2.7** Matières résiduelles produites sur le territoire de la CMM - secteur commercial

Tonnages par région (1000 t / an)	Matières résiduelles produites en 2001 par le secteur commercial			
	Centres d'hébergement	Centres com- merciaux	Restaurants	Total
Montréal	1	13	373	387
Laval	0,04	3	72	74
Couronne Nord	0,03	5	0	97
Longueuil	0,07	4	3	11
Couronne Sud	0,03	4	0	6
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>95</b>	<b>184</b>

## Inventaire des matières résiduelles dans le secteur industriel

Comme pour les autres secteurs, le système de gestion des matières résiduelles actuellement en vigueur au Québec ne permet pas de déterminer avec précision les quantités de matières résiduelles produites (ou même récupérées) par les industries. Au Québec, pour la majorité des municipalités, la gestion des matières résiduelles est de responsabilité privée. Ainsi, chaque entreprise a la responsabilité de gérer les matières résiduelles qu'elle produit. D'une part, les données, si elles sont disponibles spécifiquement, sont rarement comptabilisées par type de matières résiduelles. D'autre part, l'envergure et l'hétérogénéité du secteur industriel compliquent davantage la production d'un inventaire représentatif.

L'inventaire des matières résiduelles d'origine industrielle basé sur les données compilées et validées est issu d'une enquête postale effectuée durant l'été 2002 auprès de 10 500 entreprises industrielles et dont le taux de réponse a été d'environ 16 %. L'inventaire est présenté dans le tableau suivant.

**Tableau 2.8** Matières résiduelles produites sur le territoire de la CMM - secteur industriel

Tonnages par région (1000 t / an)	Matières résiduelles produites en 2001 par le secteur industriel		
	Récupération	Élimination	Total
Montréal	392	408	800
Laval	75	78	153
Couronne Nord	98	102	200
Longueuil	82	86	168
Couronne Sud	85	89	174
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>762</b>	<b>1 494</b>

## Inventaire des matières résiduelles dans le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

En ce qui a trait aux résidus de construction, de rénovation et de démolition, la majorité des municipalités ne comptabilise pas les quantités récupérées et éliminées sur leur territoire. Les informations ont ainsi été obtenues auprès des recycleurs et des exploitants d'installations d'élimination et de récupération de ces résidus. Il faut donc interpréter les résultats avec prudence puisqu'il est possible que la méthode privilégiée pour réaliser l'inventaire des quantités produites ait entraîné une sous-estimation des quantités réellement produites.

L'inventaire des matières résiduelles provenant du secteur de la construction et de la démolition produites en 2001 est présenté globalement dans le tableau suivant et pour chacune des neuf catégories de matières répertoriées.

**Tableau 2.9** Matières résiduelles produites sur le territoire de la CMM - secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition

Tonnages par région (1000 t / an)	Matières résiduelles produites en 2001 par le secteur de la construction, rénovation et démolition									
	Brique, béton	Gypse	Bois	Bardeaux d'asphalte	Papier et carton	Métaux	RDD	Éléments fins	Autres résidus	Total
Montréal	233	112	147	35	14	18	28	20	77	685
Laval	45	22	28	7	3	3	5	4	15	131
Couronne Nord	58	28	37	9	4	5	7	5	19	171
Longueuil	49	24	31	7	3	4	6	4	16	144
Couronne Sud	51	24	32	8	3	4	6	4	17	149
<b>Total</b>	<b>435</b>	<b>210</b>	<b>275</b>	<b>65</b>	<b>27</b>	<b>33</b>	<b>53</b>	<b>37</b>	<b>145</b>	<b>1 279</b>

## Inventaire des matières résiduelles dans le secteur des boues municipales

Les boues municipales comprennent les boues des stations d'épuration des eaux usées, les boues des fosses septiques et les boues des procédés industriels. Chaque type de boues est traité différemment. Ces différentes catégories imposent des limites particulières, notamment lorsqu'il s'agit de rendre compte des quantités produites. Le tableau suivant présente un bilan de la situation en ce qui a trait aux boues municipales produites, récupérées et éliminées en 2001.

Les données ont été collectées auprès des 48 stations d'épuration des eaux usées exploitées sur le territoire métropolitain.

**Tableau 2.10** Matières résiduelles produites sur le territoire de la CMM dans le secteur des boues municipales

Tonnages par région (1000 t / an)	Matières résiduelles produites en 2001 par le secteur des boues municipales		
	Valorisation	Élimination	Total
Montréal	5	143	148
Laval	8	15	23
Couronne Nord	0	65	66
Longueuil	35	5	40
Couronne Sud	52	137	189
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>365</b>	<b>465</b>

D'autres renseignements détaillés peuvent être consultés dans l'annexe 1.

## Inventaire total des matières résiduelles produites en 2001

L'ensemble des données précédentes est résumé dans le tableau suivant.

**Tableau 2.11** Matières résiduelles produites sur le territoire de la CMM dans tous secteurs confondus

Tonnages par région (1000 t / an)	Matières résiduelles produites en 2001 par tous les secteurs						Total
	Résidentiel	Boues	Institutions	Commerces	Industries	CRD	
Montréal	726	148	150	387	800	685	2 895
Laval	151	23	11	74	153	131	543
Couronne Nord	211	66	7	97	200	171	751
Longueuil	170	40	11	81	168	144	613
Couronne Sud	181	189	6	84	174	149	782
<b>Total</b>	<b>1 439</b>	<b>465</b>	<b>184</b>	<b>723</b>	<b>1 494</b>	<b>1 280</b>	<b>5 585</b>

## Inventaire des matières résiduelles gérées par les municipalités en 2001

Les quantités de matières produites par le secteur résidentiel peuvent être différentes des quantités gérées par les municipalités, pour deux raisons :

- d'abord, les quantités produites par plusieurs PME sont assimilées à des déchets domestiques lorsqu'elles sont en petites quantités (en général six sacs ou moins par semaine) et sont alors collectées par les contrats municipaux de collecte plutôt que par des contrats privés comme pour les autres ICI;
- ensuite, certaines quantités produites par le secteur résidentiel (en général, les multilogements) peuvent dans certains cas être supérieures aux limites spécifiées dans les contrats municipaux de collecte aux résidences et sont alors gérées par des contrats de collecte privés et non par les contrats municipaux de collecte.

Le tableau suivant montre les quantités de matières gérées (par opposition à celles produites) par les municipalités de la CMM en 2001.

**Tableau 2.12 Matières résiduelles gérées par les municipalités en 2001**

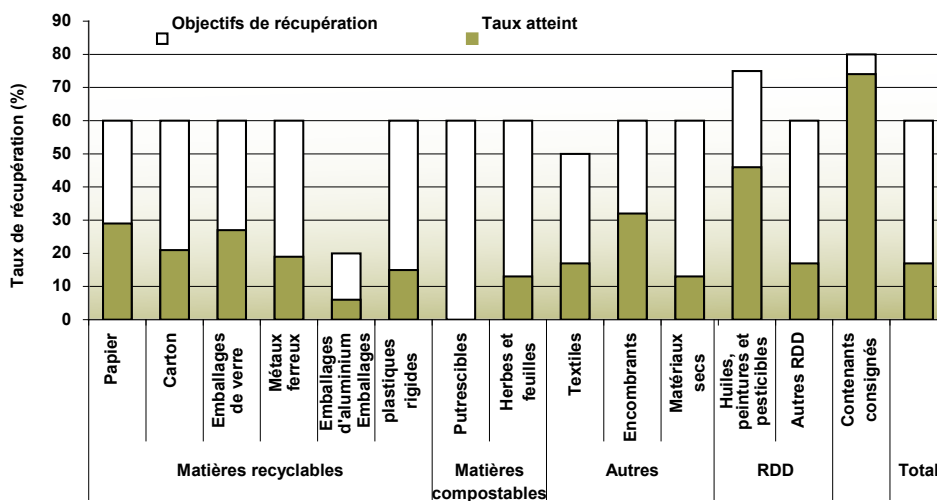
Matières résiduelles gérées par les organisations municipales en 2001 (1000 t / an)			
Types de matières résiduelles	Collectées et gérées (incluant le résidentiel et certains ICI)	Valorisées	Objectifs de la loi
Recyclables	680	170	410
Putrescibles	640	40	390
Encombrants	70	10	40
Textiles	40	10	20
RDD	7	2	4
Boues	240	-	-
<b>Total</b>	<b>1 680</b>	<b>232</b>	<b>864</b>

D'autres renseignements intéressants sur les méthodes de gestion de la collecte et du traitement des matières résiduelles par les organisations municipales sont regroupés dans l'annexe 1.

### Performance des municipalités en 2001 dans la valorisation des matières résiduelles et objectifs de la loi

Le taux global de récupération des matières résiduelles produites sur le territoire de la CMM a été de 17 % en 2001. Les objectifs de récupération de la loi pour l'année horizon, couramment résumés par le chiffre « 60 % » pour les municipalités, varient en fait par type de matières. La figure suivante illustre les taux de récupération atteints en 2001 sur le territoire de la CMM, ainsi que les objectifs, par type de matières.

Figure 2.1 Taux de récupération atteint par matière résiduelle



### Projection des quantités de matières résiduelles à gérer à l'année horizon

Les quantités futures de matières résiduelles à gérer ont été établies pour le secteur municipal à l'aide des hypothèses suivantes :

- les projections démographiques établies par la CMM quant aux populations et aux nombres de ménages prévus;
- un taux unitaire de production de matières résiduelles par personne de 501 kg par an, tel qu'observé en 2001 dans le portrait de la situation;
- une croissance du taux unitaire de production de matières résiduelles par personne de 1,8 % par an; cette croissance correspond à l'augmentation de la production des matières résiduelles pour les municipalités de la région de Montréal constatée au cours des dix dernières années et est maintenue sur l'horizon du PMGMR;
- la composition des matières résiduelles produites est constante dans le temps et est décrite dans le tableau suivant;
- enfin, la situation des petits producteurs des ICI, déjà desservis par la collecte municipale et déjà pris en compte dans les quantités de matières gérées par les autorités locales, est maintenue pour le futur : ces petits producteurs sont considérés comme des résidences à des fins de projection des quantités produites par le secteur municipal.



Notons toutefois que les habitudes de consommation, les modifications dans les matériaux utilisés dans la fabrication des biens et des emballages et, enfin, les efforts de sensibilisation à la réduction et au réemploi pourraient entraîner des variations dans cette composition. À défaut de données tenant compte de ces paramètres, cette composition a dû être considérée constante dans le temps pour l'horizon du PMGMR.

**Tableau 2.13 Composition des matières résiduelles, Montréal et hors Montréal**

Matières récupérées	Composition après pondération			Potentiel de mise en valeur
	Hors Montréal	Montréal	Globale CMM	
Papier	22,3 %	23,1 %	22,7 %	100 %
Carton	5,6 %	6,0 %	5,8 %	100 %
Emballages de verre	6,1 %	6,2 %	6,2 %	100 %
Autres verres	0,4 %	0,5 %	0,4 %	non disp.
Métaux ferreux	1,9 %	1,8 %	1,9 %	100 %
Emballages d'aluminium	0,7 %	0,8 %	0,7 %	100 %
Autres métaux	0,8 %	0,6 %	0,7 %	non disp.
Emballages en plastiques rigides	2,1 %	2,2 %	2,2 %	100 %
Autres plastiques	4,9 %	5,1 %	5,0 %	non disp.
Textiles <sup>1</sup>	2,3 %	2,4 %	2,4 %	100 %
Résidus alimentaires	18,2 %	20,0 %	19,1 %	100 %
Herbes et feuilles	21,6 %	16,9 %	19,2 %	100 %
Résidus encombrants <sup>2</sup>	3 %	4,5 %	4,0 %	100 %
Autres résidus, fibres sanitaires, matières composites et autres matières non valorisables	8,3 %	8,6 %	8,5 %	0 %
Huiles, peintures, pesticides	0,16 %	0,15 %	0,2 %	100 %
Autres RDD	0,23 %	0,23 %	0,2 %	100 %
Contenants consignés <sup>1</sup>	0,9 %	1,0 %	1,0 %	100 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>85,1 %</b>

1 : Incluent en partie des matières issues de filières autres que la collecte municipale résidentielle.

2 : Idem.

## Année horizon

La détermination de l'année à laquelle les objectifs de détournement de l'enfouissement seront atteints est un exercice intrinsèquement imprécis, parce que le délai requis pour atteindre les résultats dépend de plusieurs facteurs. Certains de ces facteurs sont sous la responsabilité directe de la Communauté, telles l'adoption de mesures de récupération et de recyclage ou la réalisation de campagnes efficaces de sensibilisation publique. Mais d'autres sont hors de son contrôle, tels la mise en application des mesures par chacune des autorités locales, l'adhésion de la population aux mesures décrétées et les coûts de ces mesures. En effet, certaines municipalités peuvent avoir des contraintes importantes, telle l'insuffisance des moyens financiers, qui peuvent influencer le calendrier d'adoption des mesures. Par ailleurs, l'adhésion du public aux mesures décrétées est essentiellement une affaire privée qui s'exécute dans l'intimité du foyer. C'est en définitive chaque individu qui doit s'approprier la collecte à trois voies et suivre les procédures d'apport volontaire afin d'atteindre les objectifs visés. L'ensemble de ces facteurs explique la difficulté de prédire le moment où les objectifs seront atteints.

Même si toutes les mesures sous la responsabilité directe de la Communauté sont prises avant 2008, il demeure difficile d'affirmer avec certitude que tous les autres facteurs qui ne relèvent pas directement de ses compétences et ayant une influence déterminante sur l'atteinte complète des objectifs seront bel et bien en action pour 2008. C'est pourquoi le PMGMR ne se prononce pas sur l'année à laquelle tous les objectifs seront atteints. Le besoin demeure cependant d'effectuer des calculs prévisionnels pour estimer les tonnages futurs de matières résiduelles à gérer ainsi que les coûts futurs. Ces calculs dépendent en bonne partie des prévisions de population. Aux fins du PMGMR, les populations et les nombres de ménages sont projetés pour une année horizon moyen terme, appelée « année horizon », laquelle survient après une période de dix ans à compter de l'élaboration du PMGMR. D'autre part, aux fins de calcul des besoins d'élimination de déchets ultimes dans le cadre de la régionalisation de l'élimination, une année horizon long terme couvre une période de vingt ans suivant l'entrée en exploitation de nouvelles solutions d'élimination. L'année horizon moyen terme n'est donc pas l'année où les actions de la Communauté entrent en vigueur; elle est simplement un moment futur précis aux fins de calcul de certaines quantités nécessaires à la planification.

Le tableau suivant présente l'estimation des quantités de matières résiduelles collectées par les organisations municipales à l'année de référence (2001) ainsi qu'à l'année horizon. Les tonnages sont présentés d'abord en fonction de la composition des matières résiduelles du tableau précédent, puis par région de la CMM. Le tableau présente aussi les quantités valorisées en 2001 et le pourcentage de valorisation atteint, puis les objectifs de valorisation à l'année horizon et les tonnages à valoriser pour respecter les objectifs.

On peut constater que, de 2001 à l'année horizon, l'effet combiné de l'augmentation de population, de l'activité économique et de la production unitaire de matières résiduelles fait passer la quantité totale de 1,68 Mt à 2,16 Mt, soit une augmentation de 2,4 % par an. On peut remarquer également que les tonnages à valoriser devront passer de 0,24 Mt à 1,01 Mt, ce qui donne la mesure des efforts à consacrer à la récupération pour atteindre les objectifs de la loi.

**Tableau 2.14 Estimation des quantités de matières résiduelles collectées par catégories et par région de la CMM en 2001 et à l'année horizon**

Tonnages (1000 t / an)	Pour l'ensemble de la CMM					
	2001			Année horizon		
Par type de matières	Collectées	Valorisées	% atteint	Projetées	% objectif	À valoriser
Papier	382	108	28	493	60	296
Carton	98	20	21	126	60	76
Emballages de verre	101	28	27	134	60	80
Métaux ferreux	31	6	19	52	60	31
Emballages d'aluminium	11	1	7	4	60	3
Emballages en plastiques rigides	35	6	16	47	60	28
Contenants consignés <sup>1</sup>	22	16	75	28	80	23
<b>Sous-total des matières recyclables</b>	<b>680</b>	<b>185</b>	<b>27</b>	<b>884</b>	<b>61</b>	<b>537</b>
Résidus alimentaires	321	1	0,3	414	n.a.	n.a.
Herbes et feuilles	322	42	13	416	n.a.	n.a.
<b>Sous-total des matières putrescibles<sup>2</sup></b>	<b>643</b>	<b>43</b>	<b>7</b>	<b>830</b>	<b>60</b>	<b>498</b>
Huiles, peintures, pesticides	3	1	46	3	75	2
Autres RDD	4	1	15	6	60	3
<b>Sous-total des RDD</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>67</b>	<b>6</b>
Tonnages (1000 t / an)	Pour l'ensemble de la CMM					
	2001			Année horizon		
Par type de matières	Collectées	Valorisées	% atteint	Projetées	% objectif	À valoriser
Textiles et encombrants	40	7	17	48	50	24
Résidus encombrants	67	3	32	81	60	49
Autres résidus <sup>3</sup>	245	0	0	317	0	0
<b>Total</b>	<b>1 681</b>	<b>239</b>	<b>17</b>	<b>2 169</b>	<b>60</b>	<b>1 114</b>
Par région	Collectées			Projetées		
Montréal	874			1 123		
Laval	178			231		
Courette Nord	249			329		
Longueuil	198			247		
Courette Sud	183			239		
<b>Total</b>	<b>1 681</b>			<b>2 169</b>		

Non applicable (n.a.) L'objectif s'applique à l'ensemble des matières putrescibles.

1 : Données fournies par Recyc-Québec, les contenants consignés non récupérés sont inclus dans les matières produites des autres catégories de matières recyclables.

2 : Incluent les quantités de matières putrescibles valorisées sur place (réduction à la source) par compostage domestique et herbicyclage.

3 : Incluant les catégories non recyclables autres verres, autres métaux, autres plastiques et fibres sanitaires.

## 2.5 Lieux d'enfouissement sanitaire (LES)

Les quantités de matières destinées à l'élimination par personne pour l'année 2001 sont présentées par organisation municipale à la figure 4-6 à l'annexe 4. Ce service comprend généralement la collecte, le transport et l'élimination des matières, en passant dans certains cas par un centre de transfert. La collecte régulière est effectuée deux fois par semaine pour 55 % de la population et une fois par semaine pour 45 %. Près du tiers de ce dernier pourcentage a par contre deux collectes par semaine au cours de l'été.

Les organisations municipales font généralement appel à des entreprises privées pour effectuer la collecte régulière, à l'exception des arrondissements de l'ancienne ville de Montréal qui sont desservis à 50 % par les cols bleus de la Ville. Dans quatre cas, représentant plus de 600 000 tonnes de matières éliminées, des ententes directes avec le lieu d'élimination ont été conclues. Plus de 72 entreprises de collecte et de transport de matières résiduelles destinées à l'élimination offrent leur service sur le territoire de la CMM. Les conteneurs des cours de voirie peuvent être ramassés par des entrepreneurs particuliers ou par l'entrepreneur de la collecte régulière des ordures ménagères. Ces contrats sont généralement beaucoup plus simples et on ne se préoccupe pas de la destination de ces matières.

Cinq lieux d'enfouissement sanitaire reçoivent les matières résiduelles destinées à l'élimination provenant du territoire de la CMM, selon la répartition illustrée à la figure suivante. Lorsque les conteneurs des cours de voirie ne contiennent que des matériaux secs, leur contenu est dirigé vers les dépôts de matériaux secs (DMS) du territoire.

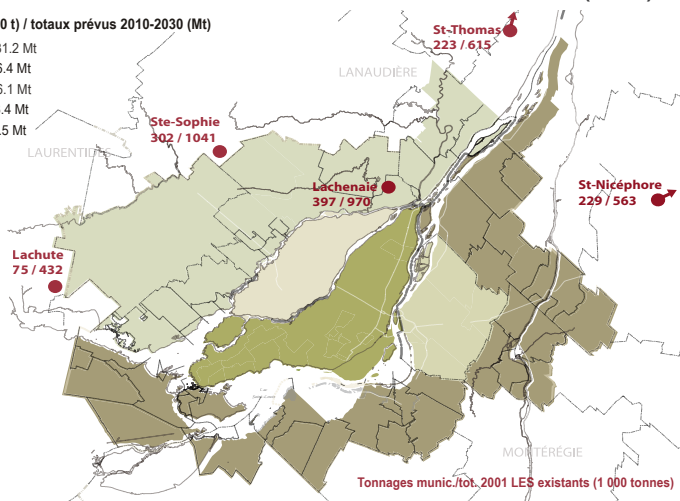
Les dates d'échéance des contrats en vigueur de collecte régulière des ordures ménagères varient de quelques mois à plusieurs années. Plusieurs ont des clauses de renouvellement leur permettant une prolongation jusqu'à une durée totale de cinq ans et deux contrats exceptionnels d'une durée de 20 ans dans le Vieux-Longueuil et à Brossard viendront à échéance en 2006 et en 2011.

La figure suivante illustre la destination des tonnages produits dans la CMM comparativement aux tonnages totaux reçus à chaque LES desservant la CMM (en rouge), ainsi que les tonnages totaux prévus par année et pour 20 ans, produits dans chaque sous-région de la CMM.

**Figure 2.2 Répartition des matières résiduelles selon le lieu d'élimination (2001)**

Tonnages annuel (1 000 t) / totaux prévus 2010-2030 (Mt)

Montréal	1560 / 31.2 Mt
Longueuil	320 / 6.4 Mt
Laval	305 / 6.1 Mt
Couronne Nord	420 / 8.4 Mt
Couronne Sud	325 / 6.5 Mt



## 2.6 Recensement des installations de traitement des matières résiduelles

Le territoire de la CMM compte vingt-trois infrastructures de mise en valeur des matières résiduelles, quinze infrastructures d'élimination des matières résiduelles et deux incinérateurs (traitement spécifique).

Les infrastructures de mise en valeur ont permis de traiter près de 300 000 tonnes de matières résiduelles en 2001. La capacité maximale des infrastructures de mise en valeur n'est pas atteinte à ce jour.

Les données détaillées peuvent être consultées à l'annexe 1 ainsi que dans le rapport réalisé par la firme Chamard et Associés, cité comme document de référence en appui au présent PMGMR.

## 2.7 Contrats municipaux de collecte des ordures ménagères

À l'heure actuelle, la majorité des autorités locales du territoire de la CMM a octroyé des contrats de services à des entreprises privées pour l'organisation de leurs collectes d'ordures ménagères, de matières recyclables, de résidus verts, de RDD et autres matières résiduelles. En règle générale, la durée des contrats de collecte des ordures ménagères et des matières recyclables varie d'un an, accompagné d'une année en option, à trois ans ou cinq ans fermes. Pour ce qui est des autres collectes, notamment pour les RDD, la durée est généralement d'une année (principalement pour l'organisation d'une ou de plusieurs journées de collecte annuelle).

Certaines municipalités ont des contrats annuels renouvelables, d'autres des contrats de trois ans fermes avec deux années en option, tandis que d'autres ont des contrats de collecte de cinq ans fermes. À partir des données disponibles le 1er avril 2004, le tableau suivant illustre l'impact des prochains renouvellements de contrats de collecte des ordures sur le nombre d'unités d'occupation concernées, selon que les municipalités utilisent ou non leurs années d'option jusqu'à échéance finale.

**Tableau 2.15 Échéance des contrats de gestion des matières résiduelles**

Échéance des contrats en vigueur au 1er avril 2004 (en % cumulatif du nombre total d'unités d'occupation de la CMM)		
Année d'échéance	À la fin des années en option	Sans utilisation des années en option
2005	11 %	11 %
2006	30 %	34 %
2007	39 %	82 %
2008	49 %	92 %
2009	92 %	93 %
2010 et +	100 %	100 %

Note: Ces pourcentages sont basés sur les données disponibles de 43 municipalités représentant 89 % des unités d'occupation de la CMM.

## 2.8 Coûts directs et financement de la gestion municipale des matières résiduelles en 2001

La gestion municipale des matières résiduelles, sur le territoire de la CMM, a coûté un peu plus de 180 millions de dollars en 2001. Le tableau suivant résume les coûts disponibles de la gestion des matières résiduelles par type de services pour l'ensemble de la CMM<sup>3</sup>.

**Tableau 2.16 Coûts de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMM (2001)**

		Coût total		Coût unitaire moyen	
		Millions de dollars	Dollars/tonne	Dollars/unité d'occupation	
Élimination	Collecte régulière	119,5 \$	83 \$	87 \$	
	Conteneurs municipaux	10,8 \$			
	Matières recyclables	38,7 \$	209 \$	28 \$	
Valorisation	Matières putrescibles	3,2 \$	74 \$	n.a.	
	Résidus domestiques dangereux	2,9 \$	1 450 \$	n.a.	
	Textiles, encombrants et autres	1,1 \$	n.a.	n.a.	
Autres coûts	Communication et sensibilisation	4,2 \$	n.a.	3 \$	
<b>Total</b>		<b>180,2\$</b>	<b>107 \$</b>	<b>131 \$</b>	

(n.a.) : non applicable

Seules quelques municipalités disposent de données spécifiques sur les coûts associés à la gestion des matières putrescibles. Selon les informations disponibles et représentatives à ce sujet, les coûts associés à la collecte, au transport et au compostage des résidus verts, du printemps à l'automne, représentent un ajout aux coûts annuels de gestion des matières résiduelles qui se situent entre 5 et 25 \$ par unité d'occupation desservie. Ce coût additionnel est principalement attribuable à l'ajout d'une collecte hebdomadaire durant environ 30 semaines et représente les frais de collecte et de transport. Les coûts de compostage sont comparables à ceux de l'enfouissement sur le territoire de la CMM pour l'année 2001. Les seules données disponibles sur la collecte de l'ensemble des matières putrescibles (trois voies) sont celles de la Ville de Laval. Ces données indiquent qu'en plus des coûts associés à la collecte hebdomadaire additionnelle, il faut compter les coûts supplémentaires pour la fourniture de bacs roulants de ces matières putrescibles durant toute l'année et les frais de sensibilisation des citoyens desservis.

Le financement de la gestion des matières résiduelles prend généralement trois formes : la taxe foncière générale, la taxe distincte ou la tarification à l'acte, au volume ou au poids. La dernière forme est assez rare, mais certains dépôts municipaux facturent certains résidus. Il n'y a aucune organisation municipale sur le territoire de la CMM qui utilise la tarification à l'acte proprement dite pour financer la gestion des matières résiduelles. Toutefois, sauf sur le territoire de la Ville de Montréal, exception faite de quelques arrondissements, l'utilisation d'une taxe distincte semble être la tendance. Néanmoins, le montant de la taxe distincte représente rarement le coût réel de la gestion des matières résiduelles.

<sup>3</sup> Il présente également les coûts unitaires moyens. Il importe de noter que la taxe provinciale a été ajoutée de même que les coûts administratifs ou de gestion des organisations municipales qui ont été estimés à 15 % et les frais reliés à la surveillance et à la gestion des contrats qui ont été estimés à 4 %. Compte tenu du fait que les dépenses reliées aux investissements ou à l'implantation d'infrastructures ne sont pas comptabilisées avec les frais municipaux d'exploitation, elles ne sont pas incluses. De plus, les coûts de communication peuvent être incomplets puisque beaucoup de municipalités ne comptabilisent pas ces dépenses de façon distincte par service ou par secteur d'activité.

## 2.9 Réglementation municipale des matières résiduelles en 2001

L'ensemble des municipalités possède des règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles. La réglementation municipale adoptée par les municipalités, les arrondissements ou les MRC de la CMM en matière de gestion des matières résiduelles a pour objet la collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination, la collecte des matières recyclables, la collecte des résidus verts, le compostage, les encombrants et les résidus domestiques dangereux. Dans la plupart des cas, on identifie les types de matières soit par une définition claire, soit par des exclusions.

Les paramètres les plus réglementés sont le type de contenant prescrit, le nombre de contenants permis (qui peut être différent s'il s'agit d'une résidence ou d'un ICI), la limite permise de volume ou de poids ainsi que l'exclusion des résidus domestiques dangereux et des résidus de type CRD de la collecte régulière.

Par ailleurs, aucune organisation municipale du territoire de la CMM n'a de politique d'achat ou de politique d'émission de permis de construction et de démolition qui contient des clauses favorisant l'achat de produits et de services qui respectent certaines conditions environnementales ou qui favorisent la récupération des matières.

## 2.10 Outils et moyens de communication

La gestion des matières résiduelles nécessite des efforts constants de communication des municipalités auprès des résidents. Qu'il s'agisse d'implanter de nouveaux services, de modifier les horaires de collecte, de publiciser des collectes particulières, de faire connaître certaines infrastructures de traitement ou d'informer sur les manières adéquates de réduire à la source et de se débarrasser des matières résiduelles, les municipalités ont instauré depuis plusieurs années différents moyens de communication.

Les municipalités utilisent des outils différents selon les messages à véhiculer, la composition de la population, la densité de la population sur le territoire, le degré de modification comportementale souhaité, etc. On peut aisément identifier les principaux :

- bulletins municipaux;
- publicité dans les hebdomadaires locaux;
- sites Internet;
- accroche-porte ou cartons d'information;
- dépliants de sensibilisation;
- information personnalisée aux points de services municipaux (hôtel de ville, bureau de quartier ou d'arrondissement, Éco-quartier, déchetterie, éco-centre, centre d'expertise, etc.);
- affiches;
- brigades (employés municipaux, étudiants, bénévoles, etc.);
- lignes téléphoniques d'information (personnalisée ou automatisée);
- information inscrite sur les outils de collecte (sacs imprimés, bacs de recyclage, etc.);
- rencontres collectives (soirées d'information, journées portes ouvertes, etc.);
- outils multilingues adaptés à la diversité de la population.

